

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant l'arrêté N°2020-27325 du 04 juin 2020 concernant les travaux de terrassement en trottoir et chaussée pour extension du réseau gaz avec création de trois branchements individuels, rue La Fontaine au droit du n°30, par l'entreprise C.D.H. EURANORD.
Considérant que c'est travaux ne sont pas terminés,

2020-27520

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N° 2020- 27325 en date du 04 juin 2020 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

2020-27520

Article 3.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise C.D.H. EURANORD ZA le Pont d'or 17 Allée de L'Elon -59830 BACHY.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,

Le 17 juillet 2020,

Le Maire,

Gerard CAUDRON.



Affiché le : **20** JUIL. 2020